

À partir du 13 octobre

Je crée mon espace électeur :

1. Je vais sur <https://t.ly/5-oE>
2. Je clique sur **ACCÉDER AU PORTAIL ÉLECTIONS**
3. Je saisis mon identifiant (adresse électronique professionnelle).
4. Un peu plus tard, je consulte ma messagerie professionnelle et je clique sur le lien de confirmation qui – normalement – est arrivé.
5. Je définis mon mot de passe Élections,
je le note là →
6. Je choisis une question défi et j’y répons
je note la réponse là →

Entre le 7 et le 17 novembre

Je récupère **ma notice de vote** sur mon lieu de travail.
Elle contient mon code de vote.

Je le note là →

À partir du 1^{er} décembre à 8h

Je retourne sur le **PORTAIL ÉLECTIONS** et je vote sans tarder.

Mon identifiant (adresse électronique professionnelle) :

@ac-.fr
(pour les personnels de l'éducation nationale)

@ .fr
(pour les personnels d'un autre ministère)

Mon mot de passe Élections (que j'ai défini) :

Réponse à la question défi :

Mon code de vote :

Dans l'Éducation Nationale, la solution de vote est la même pour les scrutins locaux et nationaux mais ce n'est pas le cas dans d'autres ministères (Enseignement Supérieur par exemple). Dans ce cas, si les votes locaux se font eux aussi électroniquement, des informations supplémentaires propres à ces scrutins (identifiant, mot de passe, code...) seront nécessaires. Vous pouvez les noter ci-dessous :

Ce document est conçu pour pouvoir être complété numériquement mais il est possible que votre logiciel de lecture de pdf ne le permette pas. Dans ce cas, vous pouvez toujours l'imprimer et le remplir manuellement